

# Communiqué de presse



Paris, le 17 octobre 2024

## Élections des délégués MSA 2025 : la MSA invite ses adhérents à vérifier leur inscription sur la liste électorale

*Du 5 au 16 mai 2025, les adhérents de la MSA seront appelés à voter pour choisir leurs délégués MSA, qui les accompagneront et les représenteront pendant 5 ans. La MSA invite ses adhérents à s'assurer de leur inscription sur la liste électorale avant la date limite du 27 décembre 2024.*

**Dès aujourd'hui et jusqu'au 27 décembre 2024**, les adhérents peuvent se rendre sur le site internet de leur MSA ou dans leur agence MSA pour vérifier s'ils sont bien inscrits sur la **liste électorale et dans le bon collège de rattachement** :

- 1<sup>er</sup> collège : exploitants agricoles,
- 2<sup>e</sup> collège : salariés agricoles,
- 3<sup>e</sup> collège : employeurs de main-d'œuvre.

En cas d'erreur, ils auront **jusqu'au 27 décembre 2024** pour écrire un courrier au Président du Conseil d'administration de leur MSA.

Les délégués MSA, eux-mêmes salariés, exploitants ou employeurs agricoles, jouent un rôle clé. Ils sont à **l'écoute** des adhérents, les **soutiennent** dans leurs démarches, **relayent** leurs besoins auprès de la MSA et renforcent le **lien social** dans les territoires ruraux.

Chaque année, ils mènent **plus de 3 000 actions** de solidarité sur tout le territoire : accès aux soins, soutien à l'emploi, sécurité au travail, prévention de l'isolement, lutte contre les addictions...

Plus d'informations sur les élections des délégués MSA : rendez-vous sur [elections2025.msa.fr](https://elections2025.msa.fr)

---

## Contact presse

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service  
de Presse

Steven Boloko

presse@ccmsa.msa.fr

19 rue de Paris - CS50070

93013 Bobigny